



## **REGLEMENT ENDURO SERIES / COUPE DE FRANCE D'ENDURO 2012**

### **1. DEFINITION**

Les épreuves Enduro Series / Coupe de France d'Enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant deux jours un nombre défini de descentes (appelées spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre. Il existe peu ou quasiment pas de confrontation directe entre les pilotes.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler au maximum pendant un week end sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec un majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com) ainsi que sur place le jour de la compétition.

### **2. ORGANISATION, DATES ET LIEUX**

Les Enduro Series / Coupe de France d'Enduro sont coorganisés par Tribe Events et les collectivités locales. Cette série d'épreuve est labellisée Coupe de France d'Enduro par la Fédération Française de Cyclisme.

Coordonnées de Tribe Events :

1, rue de Condorcet

83 310 COGOLIN

4 épreuves composent les Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012 :

- 26 et 27 mai : Font Romeu
- 23 et 24 juin : Samoens
- 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet : Allos
- 4 et 5 août : Valloire

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les épreuves de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro sont ouvertes à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non.

Seul les coureurs français licenciés à la Fédération Française de Cyclisme et les coureurs étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale pourront prétendre marquer des points en vue du classement général de l'épreuve.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au présent règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire,
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires,
- être au minimum âgé de 15 ans (année de naissance faisant foi).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par l'intermédiaire du site internet [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com).

#### 4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames, 15 ans et plus,
- Juniors, 15 à 18 ans,
- Hommes, 19 à 39 ans,
- Master, 40 ans et plus.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

Il n'y a pas de catégorie matériel, tous les participants s'affronteront dans une seule et même catégorie matériel.

#### 5. PARCOURS

Les parcours adopteront un profil spécifique (80 à 90% de descentes / 10 à 20% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise (voir schéma en annexe 2). Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Des marshalls situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

#### 6. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com). Il est possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration de cinq euros (la disponibilité des places sera précisée sur le site internet [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com)).

Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est fixé à :

- cinquante sept euros et cinquante centimes pour les personnes licenciées auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou d'une fédération étrangère affiliée à l'Union Cycliste

Internationale,

- cinquante neuf euros pour les personnes non licenciées à une fédération affiliée à l'UCI.

Les concurrents devront obligatoirement renseigner un formulaire d'inscription afin de valider l'inscription.

Les inscriptions seront closes 5 jours avant chaque épreuve.

## 7. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant l'épreuve par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

## 8. CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des dossards se fera la veille de la compétition (vendredi) selon les horaires communiqués sur le site internet [www.tribe-vents.com](http://www.tribe-vents.com). Aucun retrait de dossards ne pourra être effectué le samedi matin de l'épreuve.

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- pour les licenciés : sa licence FFC\* (ou d'une fédération affiliée à l'UCI pour les étrangers) en cours de validité mentionnant un certificat médical,
- pour les non licenciés : un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 1 an,
- pour les mineurs, une autorisation parentale.

*\* Tous les types de licences FFC sont autorisés à condition que le certificat médical soit mentionné et que les participants aient plus de 15 ans.*

Il est impératif, sous peine d'une pénalité de 5 minutes par infraction de porter sa plaque de guidon ainsi que son dossard. Ce dernier devra être apposé au dos sur le maillot ou sur le sac à dos et visible des marshalls de course.

Lors du retrait des dossards, chaque concurrent devra obligatoirement présenter son VTT pour un marquage de la fourche, du cadre et du bras arrière.

Une caution sera demandée pour la location du système de chronométrage. Celle-ci sera restituée le dimanche après-midi en échange du système de chronométrage en parfait état de marche.

## 9. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents ont le droit d'utiliser qu'un seul VTT tout au long des deux jours de compétitions. Le cadre, la fourche et le bras arrière sont marqués au préalable (lors du retrait des dossards). En cas de casse matériel (cadre, fourche ou bras arrière), les coureurs doivent le signaler à la direction de course. En cas de changement de l'ensemble ou une partie du VTT, les coureurs sont pénalisés de 5 min (pénalité affectée à la journée où le matériel a été changé) s'ils ont indiqué le changement auprès du comité de course. Dans le cas contraire, les coureurs seront disqualifiés (de la journée de compétition en cours).

## 10 EQUIPEMENT

Le port du casque intégral à mentonnière monobloc, des gants longs, des genouillères, des courdières et d'une dorsale homologués CE sont obligatoires. Un sac à dos peut se substituer à une dorsale que s'il est doté lui-même d'une dorsale intégrée homologuée CE. Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale sans l'ensemble des équipements obligatoires, il se verra mis hors course (pénalité affectée à la journée où le concurrent n'a pas porté les équipements).

Le port du casque intégral à mentonnière monobloc est obligatoire sur l'ensemble de l'épreuve (liaisons en VTT et spéciales y compris pour les format rallye). Tout coureur ne portant pas de casque intégral à mentonnière monobloc en liaison sera sanctionné d'une mise hors course (liaisons effectuées sur le VTT uniquement).

## 11. RECONNAISSANCES ET TRACES

Aucune reconnaissance en VTT ne sera autorisée au préalable de l'épreuve dès lors que le tracé est mis en place ou que les traceurs sont à l'ouvrage. Par conséquent, tout concurrent dérogeant à cette règle sera disqualifié. Les pistes sont matérialisées par des portes, de la rubalise VTT Mag (ou autre). Tout participant se trouvant sur ces pistes à VTT ne pourra nier savoir qu'il s'agissait d'une piste de compétition.

Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants et l'équité de la course. Le tracé reconnu à pied par les coureurs n'est pas définitif.

## 12. DEROULEMENT DE LA COURSE

### 12.1 Format Enduro Series Originel

Les concurrents, hors Top 20, partent en départ libre. Cependant, ils doivent respecter les horaires indiqués préalablement pour chacune des spéciales (chacune des spéciales est ouverte au départ pendant un horaire défini préalablement par le comité de course).

### 12.2 Format Rallye Enduro

L'ensemble des concurrents est soumis à une heure de départ pour l'ensemble des spéciales. Tout retard au départ sera pénalisé (pénalité appréciée par le comité de course).

12.3 Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des participants. En cas de changement, les participants seront informés.

### 12.4 Top 20

Les vingt premiers du classement général Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2011 seront inscrits gratuitement sur les 4 épreuves de la série en 2012. Les plaques de guidon numérotées de 1 à 20 seront attribuées à chacune des manches en fonction du classement général provisoire de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012. Pour la première manche, les plaques seront attribuées en fonction du classement général de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2011.

Sur chacune des spéciales, 20 pilotes, dénomés Top 20, partent un par un à interval régulier en début de spéciale.

Ce Top 20 est attribué comme suit :

- 1<sup>ère</sup> journée de compétition de la première manche de la série 2012: le Top 20 correspond au 20 premiers coureurs classés au général de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2011 (numéro de 1 à 20),
- 2<sup>ème</sup> journée de compétition de la première manche de la série 2012 : le Top 20 correspond au 20 premiers au classement scratch de la 1<sup>ère</sup> journée de compétition.
- 1<sup>ère</sup> journée de compétition des manches 2, 3 et 4 : le Top 20 correspond au 20 premiers pilotes du classement général provisoire de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012.
- 2<sup>ème</sup> journée de compétition des manche 2, 3 et 4 : le Top 20 correspond au 20 premiers pilotes du classement scratch de la première journée de l'épreuve.

Les départs du Top 20 sont donnés en ordre croissant.

En cas de retard d'un pilote au départ, il prendra le départ avec l'ensemble des autres concurrents.

L'organisateur se réserve le droit d'inviter 5 pilotes « élites » sur chacune des épreuves. Les pilotes se verront attribuer les plaques de guidon 21 à 25 et s'élanceront à la suite du Top 20 pour la 1<sup>ère</sup> journée de compétition de chaque épreuve.

### 12.5 Départs de la catégorie Dame

Les pilotes constituant la catégorie Dame peuvent partir une par une à intervalle régulier à la suite du Top 20 et des 5 invités. Leur ordre de départ est fait selon les mêmes critères que le Top 20.

Le comité de course peut être amené à limiter le nombre de pilotes partant une par une à intervalle régulier.

### 12.6 Abandon

En cas d'abandon pendant une spéciale, le concurrent a la possibilité de participer aux autres spéciales. Le concurrent ne sera pas classé pour la journée de compétition de son abandon ainsi que pour le classement de l'épreuve.

## 13. CLASSEMENT

### 13.1 Classement par manche

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales effectuées sur les deux jours d'épreuve et les pénalités s'il devait en être attribuées. Il n'y a pas de spéciale « joker ».

Un classement provisoire après une journée de course et un classement final seront affichés dans l'aire d'arrivée après la fin des manches. Toute réclamation devra être faite dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats, auprès du comité de course. Passé ce délai, les réclamations seront invalidées.

### 13.2 Classement général

Un classement sera établi après chaque journée de course (2 journées de course par week-end). Les coureurs classés dans les 150 premiers au scratch et dans les 50 premiers de leur catégorie se verront attribuer des points (cf annexe 1). Le classement général Enduro Series / Coupe de France d'Enduro s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de toutes les journées de course (soit 8 journées de course en 2012). Il n'y a pas de joker, toutes les journées comptent.

Le classement général de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012 prendra en compte l'ensemble des coureurs français licenciés FFC et l'ensemble des coureurs étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'UCI.

Les coureurs non licenciés classés parmi les 150 premiers au scratch et les 50 premiers de leur catégorie auront des points attribués mais ne seront pas classés au titre du classement général.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places totalisées sur

l'ensemble de 8 manches. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cela, ils seront départagés sur la meilleure place obtenue sur la dernière manche (classement de l'épreuve à l'issue des 2 journées de course).

A l'issue de ce classement, il sera décerné le titre de vainqueur de l' Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012 pour les catégories suivantes :

- Junior
- Dame
- Master
- Scratch

#### 14. RECOMPENSE ET REMISE DES PRIX

##### 14.1 Récompense et remise des prix par manche

Au terme de chaque épreuve, des récompenses et prize money seront attribués aux concurrents en fonction des résultats.

Un prize money d'un minimum de 1500 euros sera réparti entre les meilleurs pilotes sur chaque événement. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation et son montant selon son bon vouloir.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix et prize money ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

##### 14.2 Récompense et remise des prix classement général

Au terme des quatre épreuves, des récompenses et un prize money de 5000 euros seront attribués aux concurrents en fonction du classement général des Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix et prize money ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

#### 15. RECLAMATIONS

15.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des commissaires dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

15.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affiche des résultats auprès du collège des commissaires.

15.3 Dans tous les cas, le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

#### 16. PENALITE

Le non respect du règlement entraîne certaines pénalités :

actions	pénalités
non respect du parcours	de 30 s à la mise hors course
plaque de guidon ou dossard non porté	5 minutes
changement de cadre, fourche, bras arrière ou VTT	5 minutes si le collège des commissaires est prévenu
	mise hors course si le collège des commissaires n'est pas averti
présentation au départ sans le matériel obligatoire	refus de départ

spéciale effectuée sans le matériel obligatoire	mise hors course
casque non porté sur une liaison	mise hors course
reconnaissance en VTT	mise hors course
retard au départ (format rallye)	de 5 min à la mise hors course

Le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront à l'issue de chaque journée de course pour sanctionner les pilotes n'ayant pas respecté le règlement.

Le collège des commissaires et le directeur de course sont habilités à instaurer des pénalités non prévues par le présent règlement en cas de non respect par un coureur des règles d'équité, le respect des autres pilotes, de l'environnement ou de l'organisation.

## 17. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

## 18. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro 2012 en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et / ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## 19. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositifs de la loi « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

## ANNEXE 1

Répartition des points pour le classement générale Enduro Series / Coupe de France d'Enduro Scratch

PLACES	POINTS
1	250
2	240
3	231
4	223
5	216
6	210
7	205
8	201
9	199
10	197
11	195
12	193
13	191
14	189
15	187
16	185
17	183
18	181
19	179
20	177
21	175
22	173
23	171
24	169
25	167
26	165
27	163
28	161
29	159
30	157
31	155
32	153
33	151
34	149
35	147
36	145
37	143
38	141
39	139
40	137
41	135
42	133
43	131

44	129
45	127
46	125
47	123
48	121
49	119
50	117
51	115
52	113
53	111
54	109
55	107
56	105
57	103
58	101
59	99
60	97
61	95
62	93
63	91
64	89
65	87
66	85
67	84
68	83
69	82
70	81
71	80
72	79
73	78
74	77
75	76
76	75
77	74
78	73
79	72
80	71
81	70
82	69
83	68
84	67
85	66
86	65
87	64
88	63
89	62
90	61
91	60

92	59
93	58
94	57
95	56
96	55
97	54
98	53
99	52
100	51
101	50
102	49
103	48
104	47
105	46
106	45
107	44
108	43
109	42
110	41
111	40
112	39
113	38
114	37
115	36
116	35
117	34
118	33
119	32
120	31
121	30
122	29
123	28
124	27
125	26
126	25
127	24
128	23
129	22
130	21
131	20
132	19
133	18
134	17
135	16
136	15
137	14
138	13
139	12

140	11
141	10
142	9
143	8
144	7
145	6
146	5
147	4
148	3
149	2
150	1

Répartition des points pour le classement générale Enduro Series / Coupe de France d'Enduro catégories Dame, Juniors et Masters

PLACES	POINTS
1	120
2	110
3	101
4	93
5	86
6	80
7	75
8	71
9	68
10	66
11	64
12	62
13	60
14	58
15	56
16	54
17	52
18	50
19	48
20	46
21	44
22	42
23	40
24	38
25	36
26	34
27	32
28	30
29	28
30	26
31	24
32	22
33	20
34	18
35	16
36	15
37	14
38	13
39	12
40	11
41	10
42	9
43	8

44	7
45	6
46	5
47	4
48	3
49	2
50	1

## ANNEXE 2

